

A Paris le 19 Novembre 2025

LIAISON NATIONALE EQUIPEMENT

A la sortie de la bilatérale du 19 Novembre 2025, un 1^{er} constat :
On s'attendait à pas grand-chose, mais on arrive encore à être déçu !!!

La direction de la SA Réseau a dévoilé ses « mesures » pour les SE à l'issue de la bilatérale métier. Elles sont très loin de répondre à la réalité du terrain et à nos revendications syndicales. Des miettes...

Sur les effectifs :

Mise en place d'un « programme de suivi des problématiques SE » (embauches, formations, etc.) sur le modèle de Circul'Action.

SUD-Rail exige :

- Un plan pluriannuel d'embauches multi métiers M&T, avec des chiffres, des dates et des lieux.
- Des formations qualifiantes, sur temps de travail, intégrées dans de vrais parcours de carrière.
- Une anticipation sur les embauches.

Sur les déroulements de carrières :

Classe 3 → 4 : le monitorat comme seul « ascenseur social »

Pour le passage de la classe 3 à la classe 4, la direction ne propose aucun critère temporel, juste la possibilité de passer en classe 4 en devenant moniteur des nouveaux embauchés.

Autrement dit : faire plus de boulot (formation, encadrement) pour espérer, un jour, une reconnaissance salariale, sans délai garanti ni transparence.

Classe 2 → 3 : 8 astreintes ou 18 mois... et possiblement « négociables »

Pour le passage de la classe 2 à la classe 3, la direction conditionne l'évolution à « un cycle de 8 astreintes » ou un délai de 18 mois maximum, en précisant que ces chiffres restent négociables.

Traduction : rien n'est verrouillé, tout peut encore être revu à la baisse, et l'astreinte devient un passage obligé pour espérer évoluer.

SUD-Rail revendique :

- Le passage automatique en classe 3 après un délai court et fixe, sans chantage à l'astreinte.
- Un passage garanti en classe 4 après un nombre d'années défini sur le poste (7 ans), avec rétroactivité possible.
- Une reconnaissance spécifique et chiffrée du monitorat (prime, niveau, maintien dans le temps).
- Le passage en classe 5 pour l'ensemble des Req.

Astreintes tout service RESEAU : des agents 24/24 pour des indemnités dérisoires :

Pour tous les agents réseau en astreinte, les indemnités de sortie sont les suivantes, par année civile :

- 1 à 7 sorties : 11,93 € par sortie.
- Au-delà de la 7ème : +50% soit 17,90 €.
- Au-delà de la 11ème : +100% soit 23,86 €.

Être mobilisable 24 h/24, sacrifier soirées, nuits, week-ends, vie de famille... pour ces montants est une provocation.

Dans un contexte d'inflation, ces sommes ne compensent ni la pénibilité, ni les contraintes, ni le risque ferroviaire réel.

SUD-Rail exige :

- Une revalorisation forte et immédiate des indemnités de sortie, du taux A et B par son doublement.
- Le passage à 3 RCA (repos compensateur d'astreinte) par semaine d'astreinte
- La revalorisation du panier à hauteur du repas
- Un plafonnement du nombre de sorties par agent, avec obligation d'organisation du travail pour limiter le recours à l'astreinte ainsi que la réduction des parcours.
- La reconnaissance de la pénibilité spécifique des métiers M&T (exposition, horaires décalés, déplacements).
- Des carrières lisibles : des grilles claires, des délais garantis entre classes, des passages automatiques sans opacité ni favoritisme.
- Une rémunération à la hauteur : revalorisation des primes d'astreinte et de pénibilité, intégration d'une partie en salaire de base.
- Création d'une prime mensuelle de technicité (agents et dirigeants).
- Aucune tenue d'astreintes quand l'agent est programmé en service de nuit.

Mobilisons-nous ensemble pour la table ronde du 1er décembre 2025 : Ce sont les mobilisations qui feront pencher la balance. Contactez votre section SUD-Rail pour préparer les prochaines initiatives collectives !

Fédération SUD-Rail continuera de porter la voix des cheminot·es et d'exiger des mesures concrètes lors de la table ronde du 1^{er} décembre 2025 !!!

